NOTE DE PRESENTATION

COMPTE FINANCIER UNIQUE

COMMUNE DE

BEUZEVILLE-LA-GRENIER

EXERCICE 2024

Le compte financier unique retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice.
Il remplace le compte administratif établi par la collectivité et le compte de gestion établi par le Comptable.

Présentation agrégée du compte financier unique 2024

1. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **EN DEPENSES**

Chapitre	Libellé	BP	CA	Réalisation %
011	Charges à caractère général	309 750.00€	232 595.66€	75.10%
012	Charges de personnel	411 000.00€	404 607.40€	98.40%
014	Atténuation de produits	22 200.00€	16 797.00€	75.70%
65	Autres charges de gestion courante	74 910.00€	68 254.89€	91.10%
66	Charges financières	6 000.00€	4 653.04€	77.60%
67	Charges spécifiques	2 000.00€	1 901.16€	95.10%
023	Virement à la section d'investissement	73 561.00€		
042	Opération d'ordre	10 000.00€	8 127.00€	81.30%

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**909.421.00€**	**736 936.15€**	**81.00%**

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Les dépenses de ce chapitre représentent 32.20% des dépenses réelles de fonctionnement (30.60% en 2023).
Ce montant s'élève à la somme 232 595.66€ en 2024 contre 243 321.99€ en 2023 (-4.61%).

La commune a réussi à réduire ses charges de fonctionnement malgré l'inflation encore importante en 2023.
Un gros travail a été mis en place afin de générer des économies et la mise en concurrence des contrats a permis de réduire les coûts.

La commune produit elle-même ses repas de cantine scolaire. Augmentation des denrées alimentaires. La commune a su maintenir ses coûts malgré l'inflation (adaptation des menus, suppression d'une composante).

Chapitre 012 : Charges de personnel :
Les dépenses de ce chapitre représentent 55.50% des dépenses réelles de fonctionnement.
En 2024 le montant réalisé s'élève à la somme de 404 607.40€ (98.40%des crédits ouverts) contre 393 050.00€ en 2023.

L'augmentation de la masse salariale s'explique par :

- L'évolution normale de la carrière des agents (avancements de grade et d'échelons),
- Remplacement d'un agent en congé maladie professionnelle (contrat de remplacement) sur la totalité de l'année 2024
- La commune a continué à rémunérer l'agent placée en maladie professionnelle jusqu'au 31/12/2024.
- L'augmentation du point d'indice de 3.5% sur l'année complète en 2024.

Chapitre 014 : Atténuation de produits :

Les dépenses de ce chapitre sont des reversements de recettes.
Augmentation conséquente du FPIC à reverser, le montant 2024 s'élève à 16 797.00€ contre 16 510.00€ en 2023.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Les dépenses de ce chapitre représentent 9.37% des dépenses réelles de fonctionnement.
Le montant des autres charges de gestion courante s'élève à 65 254.89€ soit 91.10% des crédits ouverts contre 132 663.40€ réalisés en 2023.
Cette diminution s'explique par la réalisation de travaux de Génie Civil pour la somme de 66 989.14€ en 2023.

La contribution au SDIS 76 a également augmenté de manière significative 19 435.00.00€ en 2024 contre 18 556.00€ en 2023 soit une augmentation de + 4.74%.

Chapitre 66 *:* Charges financières et spécifiques :
Représente 0.64% des dépenses réelles de fonctionnement.
Le montant des intérêts liés aux emprunts diminue légèrement en 2024 par rapport à 2023.

Chapitre d'opérations d'ordre entre section :
Il s'agit des dépenses liées aux amortissements.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : contre 728 809.15€ en 2024 (794 545.82€ en 2023).

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 65 736.00€. Cette réduction importante est principalement liée aux travaux de Génie Civil (chapitre 65) réalisés pour un montant total de 66 989.14€ en 2023.
En 2024, la commune n'a pas réalisé ce type de travaux.

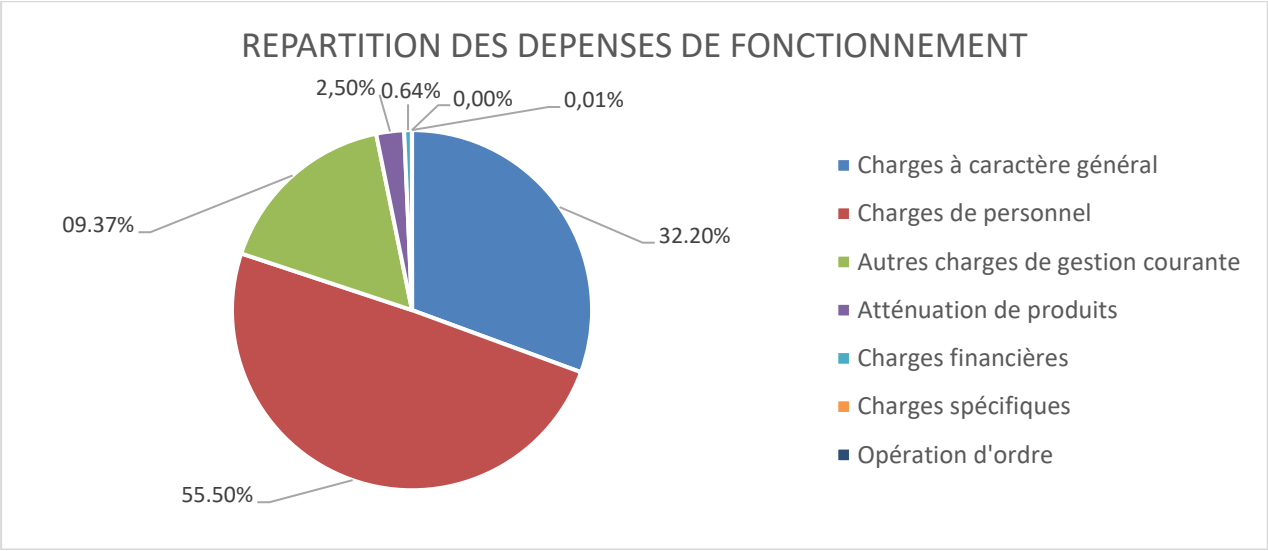

- **EN RECETTES**

Chapitre	Libellé	BP	CA	Réalisation %
002	Excédent antérieur reporté	**67 325.62€**		100%
013	Atténuation de charges	**6 500.38€**	**10 891.77€**	167 60%
70	Produits de services	**137 400.00€**	**153 926.39€**	112.00%
73	Impôts et taxes	**101 293.00**	**100 255.00€**	99.00%
731	Fiscalité Locale	**370 000.00€**	**374 111.00€**	101.00%
74	Dotations et participations	**194 402.00€**	**194 696.99€**	100.20%
75	Autres produits de gestion courante	**32 000.00E**	**33 375.63€**	104.30%
77	Produits spécifiques	**500.00€**		0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**909.421.00€**	**867 256.78€**	**95.40%**

Chapitre 013 : Atténuation de charges
Les recettes de ce chapitre représentent environ 1.26% des recettes réelles globales de fonctionnement.
Ces recettes sont constituées des remboursements de notre assurance statutaire ainsi que la CPAM. Cette année, remboursement d'un agent en maladie professionnelle jusqu'au 31/08/2024.
La commune compte assez peu d'absentéisme en maladie ordinaire.

Chapitre 70 : Produits de services
Les recettes de ce chapitre représentent 17.75% des recettes réelles de fonctionnement.
Il s'agit principalement des recettes liées aux repas pris à la cantine, la garderie, le centre de loisirs.
La participation des communes aux frais liés à la cantine ou la salle intercommunale.

Chapitre 73 : Impôts et taxes
Les recettes de ce chapitre représentent 52.87% des recettes de fonctionnement.
Augmentation sensible des bases prévisionnelles par l'Etat et augmentation des taux d'imposition de 2.00% en 2023.

Chapitre 74 : Dotations et participation

Les recettes de ce chapitre représentent 22.45% des recettes réelles de fonctionnement. Les dotations versées en 2024 ont diminué par rapport à 2023 (- 14.29%)
La dotation solidarité rurale représente 25 837.00€
La dotation globale de fonctionnement représente 73 661.00€
Le montant total de ce chapitre s'élève à la somme de 195 122.28€
A noter diminution sensible de la compensation pour pertes taxes additionnelles des droits de mutation (-6 190.05€)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :
Les recettes de ce chapitre représentent 4% des recettes de fonctionnement.
Il s'agit essentiellement des loyers communaux perçus ainsi que les locations des salles.

Chapitre 77 : Produits Spécifiques
Les recettes liées à ce chapitre sont nulles en 2024.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 867 256.78€ contre 853 804.26€ en 2023.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement a augmenté de 1.60% par rapport à 2023.

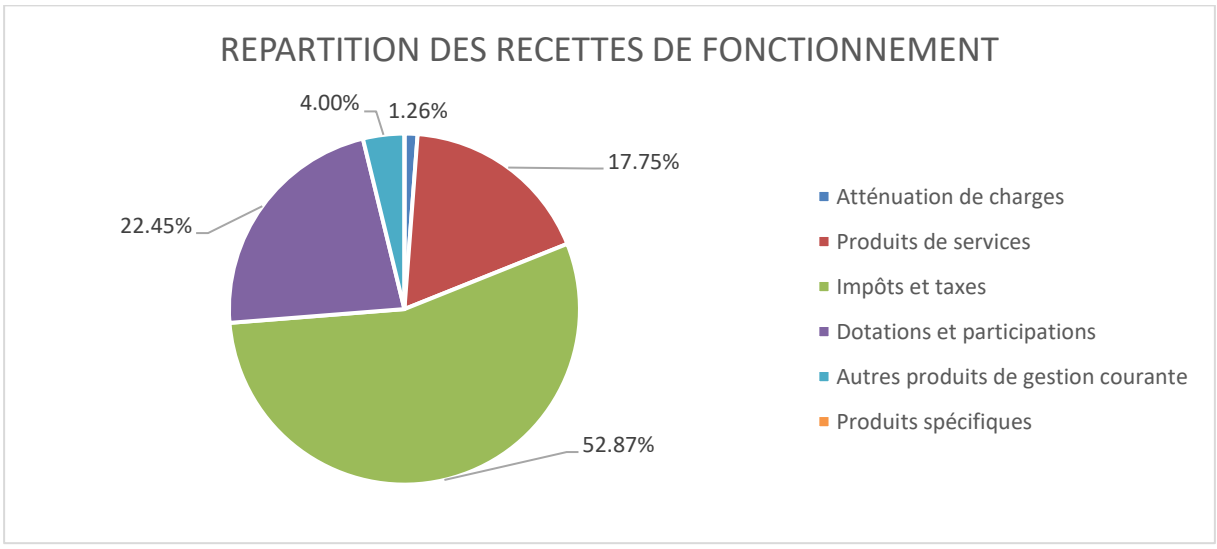

RESULTATS EXERCICE 2024

Le résultat de l'exercice 2024 laisse apparaitre un excédent de fonctionnement de 130 320.63 € (50 941.37€ en 2023).

Auquel s'ajoute l'excédent cumulé N-1 : 67 325.62€.

Soit un excédent cumulé de 197 646.25€.

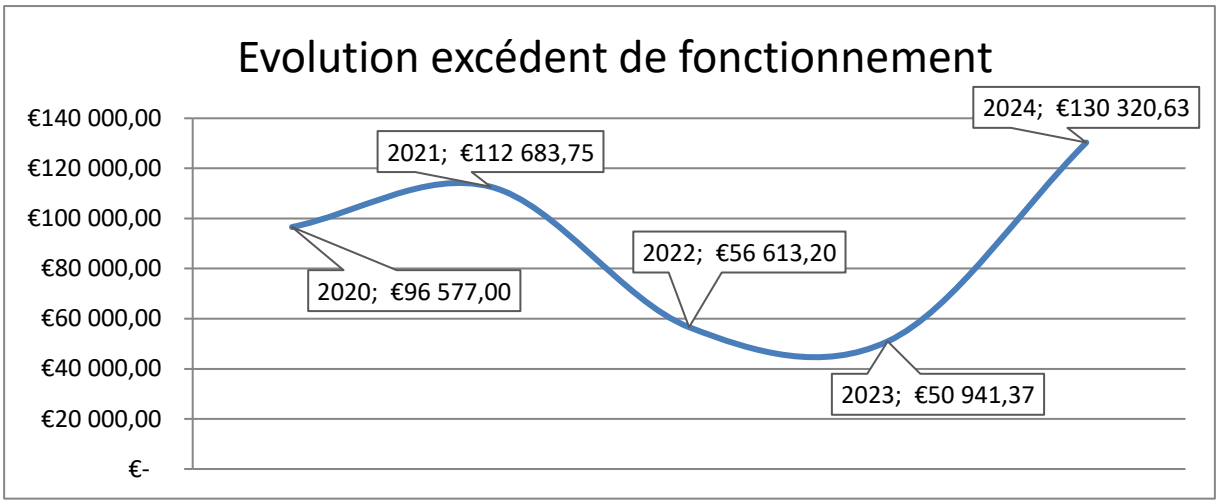

2. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP	CA	Réalisation %
001	Déficit reporté	63 257.52		
10		2200.00€	2 191.62€	99.60%
16	Emprunts	61 600.00€	60 528.92€	98.30%
040	Travaux en régie	0	0	00%
041	Opérations patrimoniales	1 680.00€	1 680.00€	100.00%
20/21	Opérations d'équipements	247 489.48€	56 362.75€	22.77%
Total		**376 227.00€**	**120 763.29€**	**32.10%**

Dotations fonds divers réserves :
Le montant des dépenses de ce chapitre s'élève à 2 191.62€, ce qui représente 0.01% du montant total des dépenses d'investissement.
Il s'agit du reversement d'une partie des taxes aménagement perçues en N-1 à la Communauté d'Agglomération.

Emprunts et dettes :
Le montant des dépenses de ce chapitre s'élève à 60 528.92€, ce qui représente 50.12% du montant des dépenses d'investissement.
Il s'agit de dépenses de remboursement de la dette communale (amortissement).

Opérations d'Equipements :
Le montant total des dépenses en opération d'équipement s'élève à la somme de : 56 362.75€ soit 46.470% du montant total de la section investissement.

Cette année, les dépenses d'opération d'équipement réalisées sont principalement :

- des travaux d'investissement pour la mise en compatibilité du PLU
- L'acquisition de matériel de bureautique pour l'école élémentaire et la mairie (copieurs)
- L'acquisition de mobilier pour l'école élémentaire,
- Des travaux de mise aux normes électriques et d'isolation de classes de l'école élémentaire
- la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie,

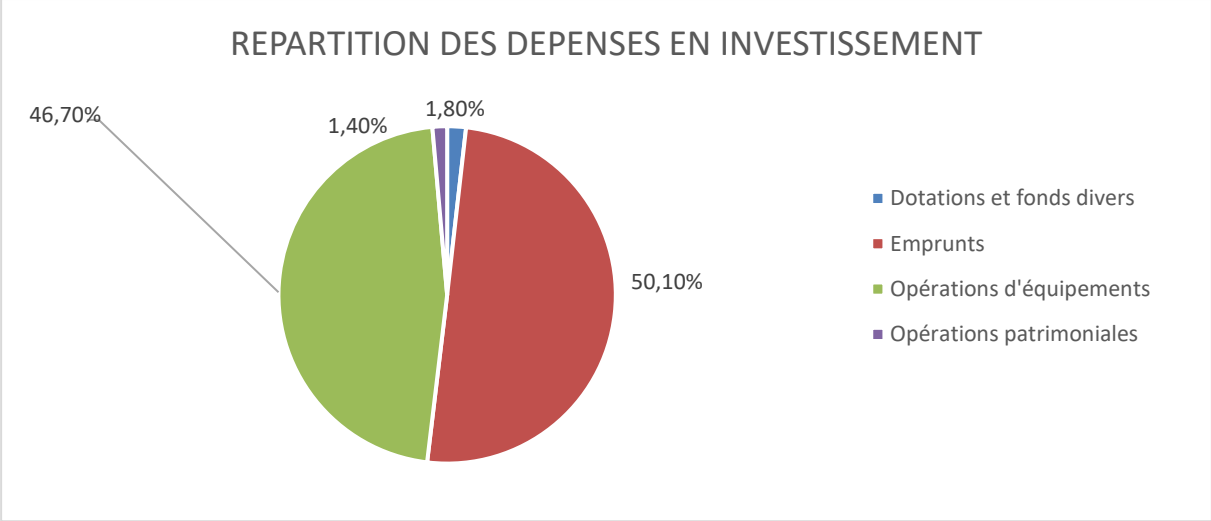

EN RECETTES

Chapitre	Libellé	BP	CA	Réalisation %
10	Dotation fonds divers	29 709.48€	33 063.01€	111.30%
13	Subvention d'investissement	14 519.00€	6 244.00€	43.00%
040	Opération d'ordre entre section	10 000.00€	8 127.00€	81.30%
041	Opérations patrimoniales	1 680.00€	1 680.00€	100.00%
021	Virement section de fonctionnement	73 561.00€		
024	Produits des cessions			
1068	Excédent de fonctionnement reporté	245 757.52€	245 757.52€	100%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00€	0€	0.00%
Total		**376 227€**	**294 871.53€**	**78.40%**

Dotations fonds divers réserves
Le montant des recettes de ce chapitre s'élève à 33 063.01 €, soit 11.20% du montant total des recettes réelles d'investissement.
Les recettes de ce chapitre se décomposent comme suit :

- Taxe aménagement : 6 106.33€
- Remboursement FCTVA sur les investissements N-2 : 26 956.68€
- Article 1068 pour combler le besoin de financement 245 757.52€

Les autres recettes d'investissement sont composées :

- de subventions reçues au titre de la DETR, du Département de Seine-Maritime
- des opérations d'ordre (amortissements, virement section fonctionnement, opérations patrimoniales…).

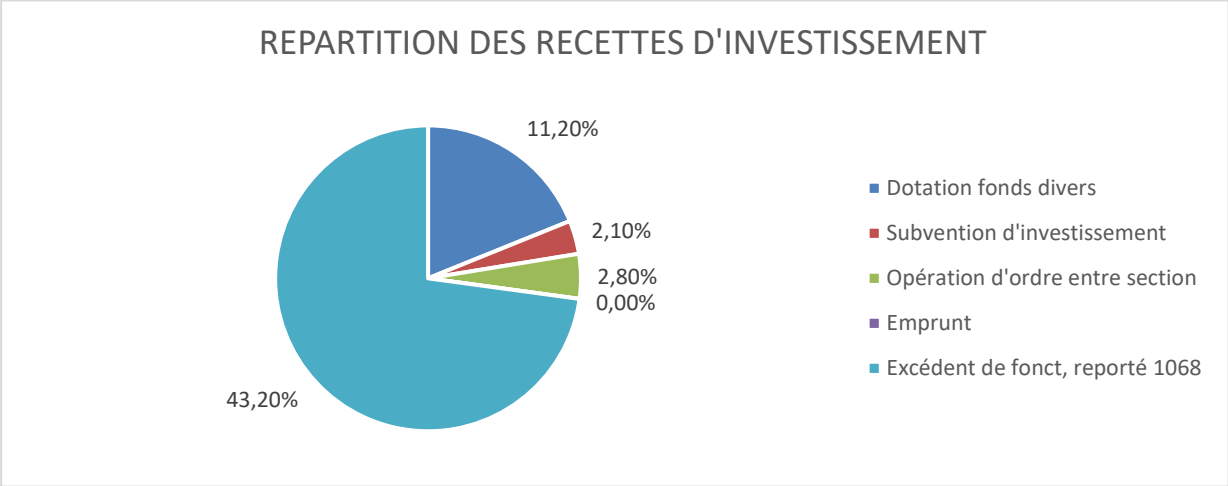

<u>RESULTAT 2023</u>

Le résultat de l'exercice 2024 laisse apparaitre un excédent d'investissement de 174 108.24€ (- 69 279.39€ en 2023).

Auquel s'ajoute l'excédent cumulé N-1 : - 63 257.52€. Soit un excédent cumulé de 110 8502.72€.

Besoin de financement des restes à réaliser :

Dépenses : 133 655.00€
Recettes : 8 290.00€ soit un solde de – 125 365.00€

➔ <u>Besoin de financement : - 14 514.28€</u>

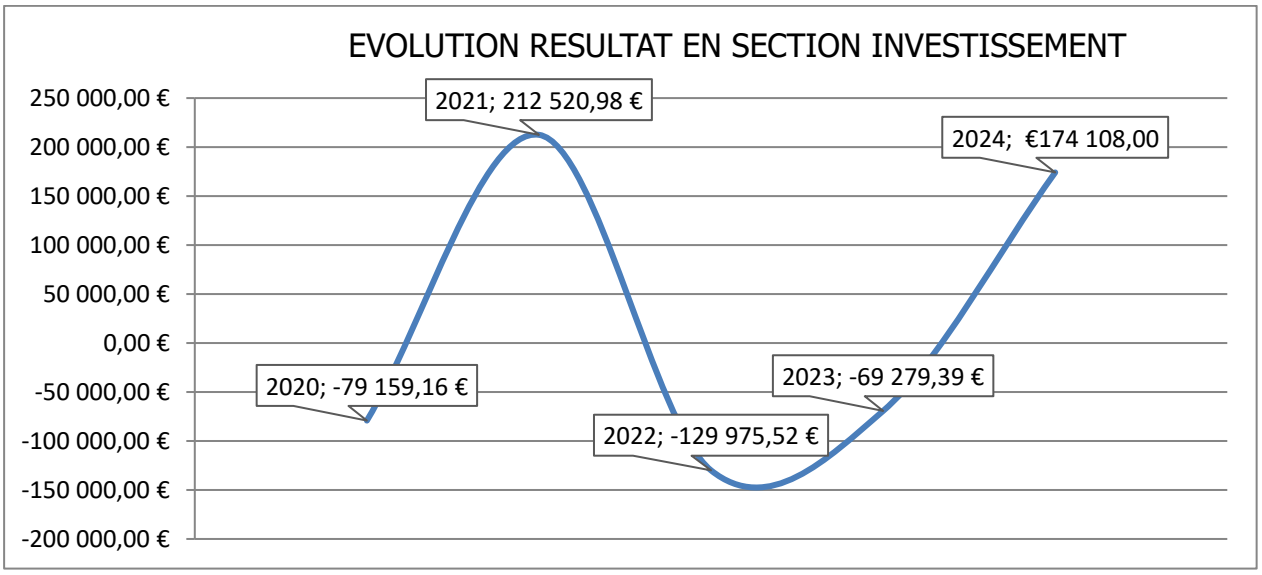

CONCLUSION

La Commune de Beuzeville La Grenier réussi à maîtriser ses finances en 2024 malgré

- L'augmentation des charges de fonctionnement liées à une inflation encore importante (fluides & denrées alimentaire des repas de cantine).

- L'augmentation de la masse salariale (évolution normale de la carrière de agents, mise en place de contrats à durée déterminée pour palier à l'absence d'un agent placé en maladie professionnelle tout au long de l'année 2024.

La dynamique de la commune a permis de générer des recettes en fonctionnement (augmentation du nombre de repas de cantine, présences à la garderie, centre de loisirs, et location de la salle polyvalente).

En ce qui concerne la dette communale, le montant annuel du remboursement de la dette s'élève à 60 528.92€ (50.12% des dépenses réelles d'investissement).
Le montant des remboursements pénalise encore la commune pour réaliser les opérations d'investissement.

Toutefois, le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à la somme de 308 591.16€, contre 318 218.80€ au 31 décembre 2023 et 426 730.78€ au 31 décembre 2022, la commune continue à réduire son endettement.
A noter, l'emprunt lié à l'acquisition du Cabinet Médical s'est terminé en 2024, le montant de l'annuité s'élevait à la somme 9 210.22€).

Principales mesures prise au cours de l'exercice 2024 en section de fonctionnement

Charges à caractère général :

Mise en concurrence de différents contrats : ex : mise en concurrence du marché des produits d'entretien,
Mise en place de mesures d'économies sur différents postes : télécommunications, contrats de prestation (fournitures administratives : cartouches imprimantes, maintenance …).
Acquisition de deux copieurs (école & mairie) afin de supprimer le coût d'une location et négociation du coût de la maintenance).

Charges de Personnel :

Départ à la retraite d'une ATSEM au 01/09/2024. Recrutement d'un agent en contrat pour palier à son remplacement.
Coût supplémentaire lié au renfort pour le remplacement d'un agent placé en maladie professionnelle et absent depuis le 20 mars 2023.
Suspendre, dans la mesure du possible, le remplacement des agents de manière systématique,
Le remplacement des agents de cantine ou de l'école s'effectue dans la mesure du possible en interne.